

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1

Numéro 366 du 17 avril 2026

Bulletin des actes administratifs
Université Claude Bernard Lyon 1
17 avril 2026

Arrêté rectificatif n°050-2026-DES-011 de l'arrêté n°011-2024-DES-008
fixant la composition de la Commission Paritaire établissement



Direction des Ressources Humaines
Lyon 1 Université Claude Bernard
Bâtiment JV Daubié
13-15, rue Raphaël Dubois
69622 Villeurbanne CEDEX
drh.sirtt@univ-lyon1.fr

Arrêté rectificatif n° 050-2026-DES-015 modifiant l'arrêté n° 111-2024-DES-008 fixant la composition de la Commission Paritaire établissement (CPE)

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 99-272 du 6 avril 1999 relatif aux Commissions Paritaires d'Etablissement des établissements publics d'enseignement supérieur,

Vu la circulaire n° 99-068 du 12 mai 1999 relative à l'organisation des élections aux Commissions Paritaires d'Etablissement de l'enseignement supérieur,

Vu la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels au sein de la Commission Paritaire d'Etablissement le 8 décembre 2022,

Vu les résultats du tirage au sort du 13 décembre 2022 parmi les enseignants-chercheurs siégeant au Conseil d'administration pour désigner les représentants des personnels (catégories A et B du groupe 2),

Vu les arrêtés du Président en date du 6 janvier 2023 fixant la liste des représentants du personnel et de l'administration siégeant à la Commission Paritaire d'Etablissement,

Vu l'arrêté n° 096-2024-DES-006 fixant les modalités du tirage au sort visant à la désignation de membres suppléants du groupe II, catégories A et B de la Commission Paritaire d'établissement,

Vu les résultats du tirage au sort du 15 octobre 2024 pour désigner des représentants du personnel suppléants du groupe II, catégories A et B,

Vu les résultats du tirage au sort du 22 mai 2025 pour désigner des représentants du personnel suppléants du groupe II, catégories A,

ARRETE

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°111-2024-DES-008 fixant la liste des représentants de l'administration siégeant à la Commission Paritaire d'Etablissement est modifié comme suit :

Mme CHERID Salima remplace Mme DELCROIX Mireille en qualité de représentante de l'administration, membre titulaire, au sein de la CPE groupe 1 pour la catégorie C.

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

Fait à Villeurbanne, le 9 avril 2026

Le Président

